ACTION URGENTE

DES MILITANTS ARRÊTÉS SUR LA BASE DE FAUSSES ACCUSATIONS

Des militants du Movimiento Resistencia Civil contra las Altas Tarifas de la Energía Eléctrica de Candelaria, une organisation protestant contre les coûts élevés de l'électricité domestique à Candelaria, dans l'État de Campeche, ont été inculpés de l'enlèvement d'un fonctionnaire.

Le 10 juillet à 5 heures du matin, des agents de la police judiciaire fédérale ont effectué une descente aux domiciles de Sara López González, Joaquín Aguilar Méndez, Guadalupe Borja, Elmer Castellanos et Guadalupe Vizcaíno, à Candelaria. Ces cinq personnes n'ont pas été informées des motifs de leur arrestation et aucun mandat d'arrêt ne leur a été présenté. Elles ont été placées en détention dans des cellules au bureau du procureur général de la République dans la capitale de l'État, Campeche. Pendant six heures, elles n'ont pas été autorisées à informer leurs familles ni leurs avocats du lieu où elles se trouvaient, et elles ont ensuite été transférées à la prison d'État, où elles demeurent détenues. Sara López González n'a pas reçu les soins médicaux dont elle a besoin pour soigner la conjonctivite et la fièvre dont elle souffre.

Le 26 juin 2009, après que des procureurs fédéraux eurent engagé des poursuites, un juge fédéral a décerné un mandat d'arrêt à l'encontre de 31 habitants de Candelaria. Les cinq personnes arrêtées sont accusées d'avoir enlevé un fonctionnaire fédéral et *« entravé la fourniture d'un service public »*, et 28 autres habitants de Candelaria pourraient également faire l'objet d'une arrestation. Étant donné que l'enlèvement est un grave délit, ces cinq détenus n'ont pas pu bénéficier d'une libération sous caution, et le 16 juillet, ils ont été renvoyés devant un tribunal. Ils affirment que l'accusation d'enlèvement portée contre eux a été forgée de toutes pièces, en représailles de leurs activités de militants, et qu'elle fait suite à une coupure de courant survenue en septembre 2008 dans leur municipalité, lors de laquelle un fonctionnaire de la compagnie fédérale d'électricité les a accompagnés sur place de son plein gré afin de vérifier que les ouvriers de cette entreprise rétablissaient le courant. Deux mois après ces faits, la compagnie fédérale d'électricité a déposé auprès du parquet une plainte selon laquelle ce fonctionnaire aurait été pris en otage au cours de sa visite. À la suite de cette plainte, des membres du Movimiento Resistencia Civil contra las Altas Tarifas de la Energía Eléctrica de Candelaria ont rencontré des représentants de la compagnie fédérale d'électricité en vue de régler l'affaire. Lors d'une entrevue qui s'est déroulée en janvier 2009, le fonctionnaire soi-disant pris en otage aurait reconnu qu'il avait accompagné les manifestants de son plein gré, mais un haut dirigeant de l'entreprise lui aurait ordonné de se taire.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller à la sécurité de Sara López González, Joaquín Aguilar Méndez, Guadalupe Borja, Elmer Castellanos et Guadalupe Vizcaíno, et à leur fournir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- priez instamment le procureur général de la République de réexaminer sans délai les poursuites engagées contre ces cinq personnes afin de s'assurer que leur droit à la liberté n'a pas été violé injustement par une plainte sans fondement, et appelez-le à les libérer immédiatement si leur inculpation pour de graves infractions n'est pas fondée sur des bases solides ;
- demandez que cesse l'utilisation abusive de la justice pénale pour engager des poursuites sans fondement ou disproportionnées contre des militants des droits sociaux ou des défenseurs des droits humains qui participent à des mouvements de protestation légitimes et non violents.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 AOÛT 2009 À :

Procureur général de la République :
Lic. Eduardo Medina-Mora Icaza
Procuraduría General de la República
Av. Paseo de la Reforma nº 211-213, Piso 16, Col. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06500, Mexique
Fax : +52 55 5346 0908
Formule d'appel : *Señor Procurador,* / Monsieur le Procureur général,

Gouverneur de l'État de Campeche :
Jorge Carlos Hurtado Valdez
Gobernador del Estado de Campeche
Palacio de Gobierno,
Calle 8 entre 61 y Circuito Baluartes SN
San Fco. de Campeche 24009
Estado de Campeche, Mexique
Fax : +52 98 1811 4004
Formule d'appel : *Señor Gobernador,* / Monsieur le Gouverneur,

Copies à :
Ministre de l'Intérieur :
Lic. Fernando Francisco Gómez-Mont Urueta
Secretaría de Gobernación, Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06600, Mexique
Fax : +52 55 5093 3414
Courriers électroniques :
secretario@segob.gob.mx
Formule d'appel : *Señor Secretario,* / Monsieur le Ministre,

AMNESTY INTERNATIONAL

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

DES MILITANTS ARRÊTÉS SUR LA BASE DE FAUSSES ACCUSATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Movimiento Resistencia Civil contra las Altas Tarifas de la Energía Eléctrica de Candelaria a demandé que la plainte soit retirée. Le 3 juillet 2009, il a annoncé publiquement que ses sympathisants bloqueraient les travaux de la compagnie fédérale d'électricité si ces poursuites n'étaient pas abandonnées.

Amnesty International estime que celles-ci sont motivées par des considérations politiques et que ces cinq personnes sont détenues arbitrairement et risquent de faire l'objet d'un procès inéquitable en représailles pour avoir organisé des manifestations pacifiques.

À plusieurs reprises, Amnesty International a recueilli des informations indiquant que des mouvements de protestation légitimes avaient donné lieu à des poursuites pénales sans fondement ou disproportionnées au Mexique. Dans ces cas-là, de graves accusations, telles que l'enlèvement, sont parfois à la base de plaintes déposées par des fonctionnaires qui ont en réalité participé volontairement à des négociations ou à d'autres initiatives pacifiques avec ces mouvements. Ces faits sont parfois faussement présentés par la suite dans des plaintes comme des enlèvements. Dans les enquêtes, poursuites, arrestations et procès qui s'ensuivent, il manque souvent certains éléments essentiels garantissant l'équité, comme l'accès aux services d'avocats et l'opportunité réelle de contester la version du plaignant. Par conséquent, ces procédures pénales relèvent parfois du harcèlement de défenseurs des droits humains et de militants des droits sociaux, les exposant au risque d'une détention arbitraire, de mauvais traitements et d'un procès inéquitable.

AU 190/09, AMR 41/039/2009, 16 juillet 2009

AMNESTY INTERNATIONAL